



Le Ségur du Numérique en Santé
Accompagnement par Arche MC2 sur vos outils numériques
08 juin 2022

Sommaire

- L'Agence du Numérique en Santé
- Application concrète du Ségur pour le Médico-Social
- Le programme SONS
- Préparer au mieux ma commande éditeur SONS
- Gestion des certificats et plus ...
- Démonstrations
- Questions / Réponses
- Documents de référence



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici 



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Le Ségur du numérique pour le secteur médico- social

- Sophie Moreau-Favier - ANS
- 8 juin 2022



unassi

Union Nationale des Associations & Services de Soins Infirmiers

1 / Présentation rapide de l'ANS

2 / Rappel des fondamentaux du Ségur numérique de la Santé : contexte, financement et objectifs pour le secteur médico-social

3/ Présentation des services numériques phares

Rôle 1 : Régulateur

Nous améliorons la performance numérique grâce à des règles communes de régulation et d'échanges de données de santé

90

Demandes
d'accompagnement par le
CERT-santé en 2020



Chiffre 31/12/20

350

Services régionaux saisis
par Convergence



Chiffre 07/11/21

185

Hébergeurs de santé
certifiés HDS



Chiffre 07/12/2021



84

Solutions
« INS compatibles »
déployées sur le terrain

Chiffre 08/12/21

+ 220 000

e-CPS actives



Chiffre 08/11/21

Rôle 3 : Promoteur et valorisateur

Nous stimulons, accompagnons et évaluons toutes les initiatives de e-santé pour les faire grandir.

11

Lauréats aux talents de la e-santé 2021

Chiffre 09/12/21



95

Webinaires en 2021

Chiffre 31/12/21



35 113

Abonnés Twitter

39 407

Abonnés LinkedIn

Chiffre 14/03/22

58

Concertations mises en ligne sur la plateforme « Participez! » en 2021

Chiffre 31/12/21



+ de 2 millions

De visiteurs uniques sur le site de l'ANS par an

Chiffre 31/12/21



Pourquoi le Ségur du numérique en santé ?



Une accélération du virage numérique en santé freinée par plusieurs facteurs (rapport Pon Coury 2018)

- Un usager « oublié » du virage numérique de santé
- Des professionnels de santé confrontés à une offre morcelée du numérique en santé rendant les usages complexes dans la pratique quotidienne
- Un déploiement incomplet des outils et fonctionnalités « de base » nécessaires à un développement cohérent de la e-santé en France
- Une stratégie nationale du numérique en santé peu lisible par les acteurs et encore incomplète
- Une gouvernance et une organisation insuffisamment structurées pour mettre en œuvre efficacement la stratégie nationale du numérique en santé, malgré une appétence et une dynamique des acteurs publics et privés sur le sujet

Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de soins



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'usager** pour mieux prévenir et mieux soigner.

Ce programme viendra alimenter **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une vision consolidée de son parcours de soins afin d'être acteur de sa santé.



Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen

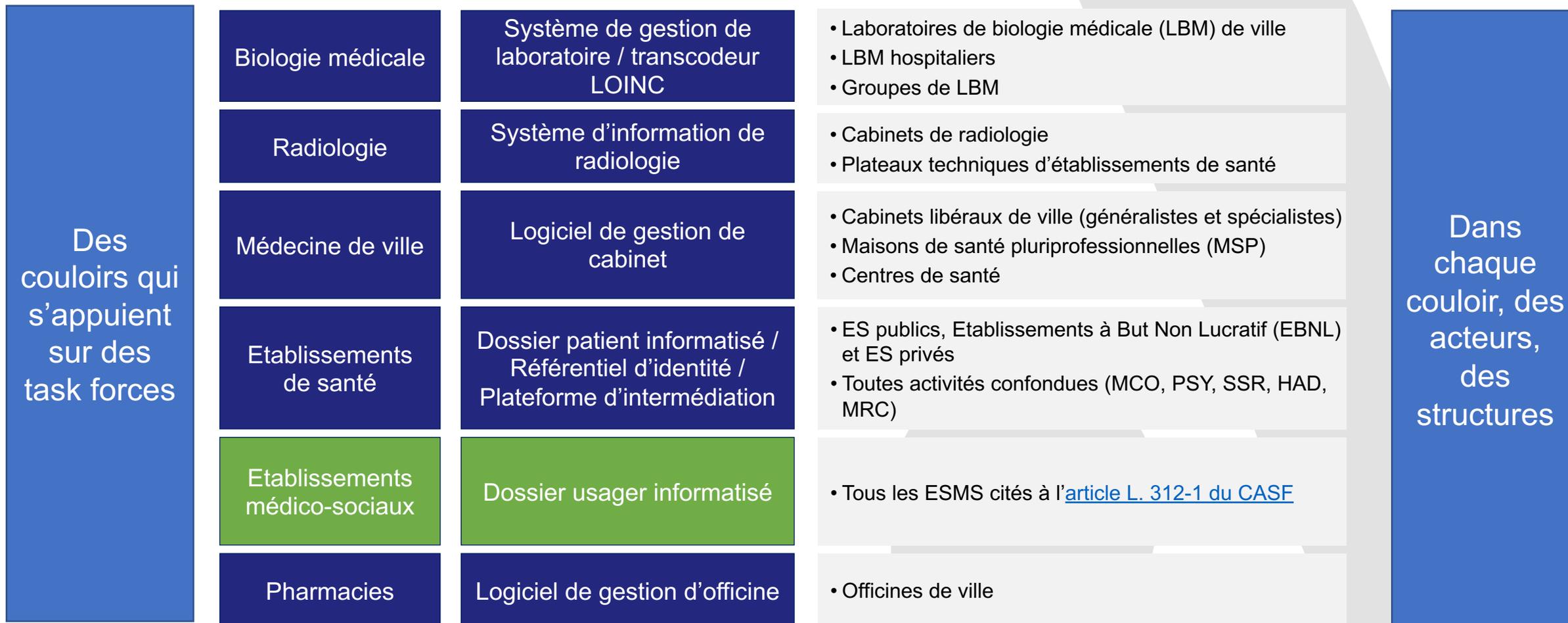


Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.

Les objectifs du Ségur du numérique en santé





Pour le secteur social et médico-social : un enjeu majeur pour un secteur qui fait face à des défis spécifiques

La finalité est de faciliter la transformation du secteur médico social et social



- Faciliter la **coordination** des professionnels et **l'échange d'informations**
- Améliorer l'**accompagnement** des personnes
- Pour les personnes accompagnées, améliorer **l'accès à l'information** les concernant et favoriser ainsi leur **participation** à leur parcours de vie
- Améliorer la **connaissance des besoins**
- Faciliter le **pilotage à tous les niveaux**

*Faciliter la **transformation** du secteur au **bénéfice des personnes accompagnées et des professionnels***

Pour répondre à cette finalité, le Ségur a pour objectif de généraliser l'utilisation effective du numérique dans le secteur



- Généraliser l'utilisation du numérique dans les ESMS, via le déploiement d'un **dossier usager informatisé, interopérable** (DUI) et communicant, conforme aux exigences du numérique en santé **dans l'ensemble des ESSMS**, dans le respect des principes éthiques
- **Structurer l'offre des éditeurs** et **favoriser l'innovation**
- **Faire monter en compétences l'ensemble des acteurs**
- Financer **des investissements pour les 5 prochaines années**, en lien avec la **feuille de route du numérique en santé**.



600 M€ sur **5 ans**

Les services numériques phares en cours de déploiement



Les enjeux du Ségur numérique : Faciliter les échanges de données de santé entre tous les professionnels participant à la prise en charge des personnes

RÉFÉRENTIELS SOCLES



Identification électronique
des professionnels de santé
via Pro Santé Connect



Référencement de données avec
un Identifiant National de Santé

Identification et authentification
numérique des professionnels et des
usagers

SERVICES SOCLES



Stockage des données de santé
dans le Dossier Médical Partagé



Echanges via les messageries
sécurisées de santé



Echange et partage de données de santé

Ces services et référentiels socles permettront de renforcer la **sécurité** et développer l'**interopérabilité** des systèmes d'information de santé

- Les enjeux du Ségur numérique : Faciliter les échanges de données de santé entre tous les professionnels participant à la prise en charge des personnes

RÉFÉRENTIELS SOCLES



Identification électronique
des professionnels de santé
via Pro Santé Connect



Référencement de données avec
un Identifiant National de Santé

Identification et authentification
numérique des professionnels et des
usagers

SERVICES SOCLES



Stockage des données de santé
dans le Dossier Médical Partagé



Echanges via les messageries
sécurisées de santé



Echange et partage de données de santé

Ces services et référentiels socles permettront de renforcer la **sécurité** et développer l'**interopérabilité**
des systèmes d'information de santé

● Les bénéfices de l'enregistrement des professionnels dans le RPPS



Permettre à des professionnels de profiter de l'e-CPS pour accéder aux services numériques, notamment en mobilité.



Identité numérique en santé (id RPPS)

accompagnée de ses données de contact

<p>Traits d'identité régaliens : (Etat civil certifié)</p> <p>Nom / Prénom : LOPEZ Julie Sexe : F Date / Lieu de naissance : 22/10/1975 à Tours</p>	<p>Coordonnées personnelles :</p> <p>Téléphone : 0612345678 Mail : julie.lopez@gmail.com</p>
<p>Traits d'identité sectoriels :</p> <p>Rôle : Educatrice spécialisée Lieu d'exercice : Maison départementale de l'autonomie de l'Isère</p>	<p>Coordonnées professionnelles :</p> <p>Adresse pro : 15 Avenue Doyen Louis Weil, 38000 Grenoble Téléphone pro : 0498765432 Mail pro : MAIA38@mailoo.fr</p>



Permettre à des professionnels d'avoir accès à une **boîte aux lettres MSSanté nominative**.



Le professionnel a accès à ces services tout en ayant **une identité unique et pérenne de référence**, pour éviter de multiples identités locales pour accéder à des services numériques.



PSC est une solution comparable à France Connect disponible pour les particuliers pour accéder aux services publics (impot.gouv.fr, ameli.fr, ...), basée sur le même standard OpenID

Répertoire FINESS, qu'est-ce que c'est ?

FINESS (Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux) est le répertoire à portée nationale des structures des domaines sanitaire, médico-social, social et de la formation aux professions sanitaires et sociales, à activités réglementées.

Sont enregistrées dans FINESS les personnes morales tenues d'obtenir une autorisation préalable ou un agrément ou pouvant exercer leur activité à l'issue d'une procédure de validation ou disposant d'un cadre juridique permettant leur exercice, ainsi que leurs différents sites.

Les conseils départementaux sont l'autorité de régulation des SAAD, et les ARS les autorités d'enregistrement même si pour certaines exceptions il s'agit des DREETS (lorsque cela concerne des personnes en difficulté ou des personnes qui s'occupent d'enfants).

Le répertoire FINESS est consultable sur le site internet suivant : <http://finess.sante.gouv.fr/fininter/jsp/index.jsp>

Pour toute question sur le sujet, vous pouvez contacter l'équipe FINESS de l'ANS via le formulaire ci-après :

<http://finess.sante.gouv.fr/fininter/jsp/contact.jsp>

Chaque entité juridique inscrite au fichier FINESS est associée à un numéro d'identification unique et définitif, appelé numéro FINESS. Il est composé de 9 caractères, les deux premiers chiffres désignent le département d'implantation. FINESS se base sur 3 principaux concepts métiers :

Les entités juridiques (EJ)

Une **entité juridique** est une personne morale juridiquement responsable des activités réalisées auprès du public pris en charge. Elle est identifiée par un numéro FINESS-EJ

Les entités géographiques (EG)

Une **entité géographique** est une entité matérielle au sein de laquelle sont exercées et/ou organisées les activités réalisées auprès du public pris en charge. Elle est obligatoirement rattachée à une EJ, et identifiée par un numéro FINESS-ET.

Les activités décrivant l'offre réglementée faisant l'objet d'un enregistrement

Les enjeux du Ségur numérique : Faciliter les échanges de données de santé entre tous les professionnels participant à la prise en charge des personnes

RÉFÉRENTIELS SOCLES



Identification électronique
des professionnels de santé
via Pro Santé Connect



Référencement de données avec
un Identifiant National de Santé

Identification et authentification
numérique des professionnels et des
usagers

SERVICES SOCLES



Stockage des données de santé
dans le Dossier Médical Partagé



Echanges via les messageries
sécurisées de santé



Echange et partage de données de santé

Ces services et référentiels socles permettront de renforcer la **sécurité** et développer l'**interopérabilité** des systèmes d'information de santé

- Qu'est-ce que l'INS ? Pourquoi le mettre en œuvre ?

<https://www.youtube.com/watch?v=NR0xMMr-dyY&t=1s>



Pour rappel

Depuis le 1^{er} janvier 2021, toute donnée de santé doit être référencée avec **l'identité INS**

Hier

Un usager, plusieurs identités différentes chez les acteurs qui le prennent en charge



Nom de naissance : **LOISEAU**
Prénom(s) de naissance : **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F



Nom de naissance : **PHENOMENE**
Prénom(s) de naissance : **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F



Nom de naissance : **LOISEAU**
Prénom(s) de naissance : **Marina-Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F

Demain

Un usager, une seule et unique identité partagée par tous les acteurs : **l'identité INS**

Matricule INS : 2 80 01 75 056 016 18

OID : 1.2.250.1.213.1.4.8

Nom de naissance : **LOISEAU**

Prénom(s) de naissance : **Marina Anne**

Date de naissance : 21/01/1980

Sexe : F

Code (INSEE) Lieu de naissance : PARIS

Cette **identité INS** provient des bases de référence nationales, interrogées par l'intermédiaire du **téléservice INSi** de la Cnam

QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE DE SANTÉ ?

Une donnée de santé* est une **donnée relative à la santé physique ou mentale, passée, présente ou future, d'une personne physique** (y compris la prestation de services de soins de santé) qui révèle des informations **sur l'état de santé de cette personne**.

Exemples



Remontée sur l'état physique de l'utilisateur suite à une intervention à domicile



Planning de prise en charge d'un usager

RECUEIL ET TRAITEMENT DE DONNÉES

Tout traitement de données à caractère personnel, dont les données de santé, est soumis aux dispositions générales du RGPD, de la loi informatique et libertés et du code de la santé publique (responsabilité de traitement, sécurité des données, formalités préalables, information des personnes concernées, etc). Selon le RGPD, la loi informatique et libertés **et le code de la santé publique**, le recueil et l'utilisation des données sensibles, telles que les données de santé, sont interdits par principe.

Toutefois, certaines exceptions existent et notamment:

- si la personne concernée a donné son consentement exprès ;
- si ces données sont nécessaires à la sauvegarde de la vie humaine ;
- si leur utilisation est rendue nécessaire pour l'exécution d'une mission d'intérêt public.



Dans le cas de l'activité des structures du secteur, le recueil et le traitement de données de santé doit uniquement porter sur des informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social

*Selon la CNIL, détail en annexes
**En application des articles L. 1110-4 et R. 1110-1 du code de la santé publique



- plusieurs critères

Critère 1

ÉCHANGES PAR DES PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Certains non-professionnels de santé salariés des établissements, services, lieux de vie et d'accueil sont habilités à échanger des données de santé*.

Il s'agit par exemple des **non-professionnels de santé salariés des établissements et des services qui accueillent des personnes âgées ou handicapées, ou qui leur apportent à domicile une assistance** dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale, ou bien qui leur assurent un accompagnement médico-social en milieu ouvert.

Exemples



Auxiliaire de vie sociale (AVS)



Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)



Educateur



Aide Médico-Psychologique (AMP)

Critère 2

ÉCHANGES RÉALISÉS DANS LE CADRE D'UNE COORDINATION

Les professionnels internes ou externes à une structure participant à la prise en charge et au suivi d'un même usager sont susceptibles d'appartenir à l'équipe de soins**.

Exemples

L'équipe de soin d'un usager de SAAD :



Auxiliaire de vie salariée du SAAD



TISF externe au SAAD



Les professionnels du secteur participant à la prise en charge et au suivi d'un même usager sont habilités à accéder aux informations nécessaires à la prise en charge de la personne

*Article R.1110-2 du code de la santé publique et article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

** Conformément à l'article L. 1110-12 du CSP



- Les enjeux du Ségur numérique : Faciliter les échanges de données de santé entre tous les professionnels participant à la prise en charge des personnes

RÉFÉRENTIELS SOCLES



Identification électronique
des professionnels de santé
via Pro Santé Connect



Référencement de données avec
un Identifiant National de Santé

Identification et authentification
numérique des professionnels et des
usagers

SERVICES SOCLES



Stockage des données de santé
dans le Dossier Médical Partagé



Echange et partage de données de santé



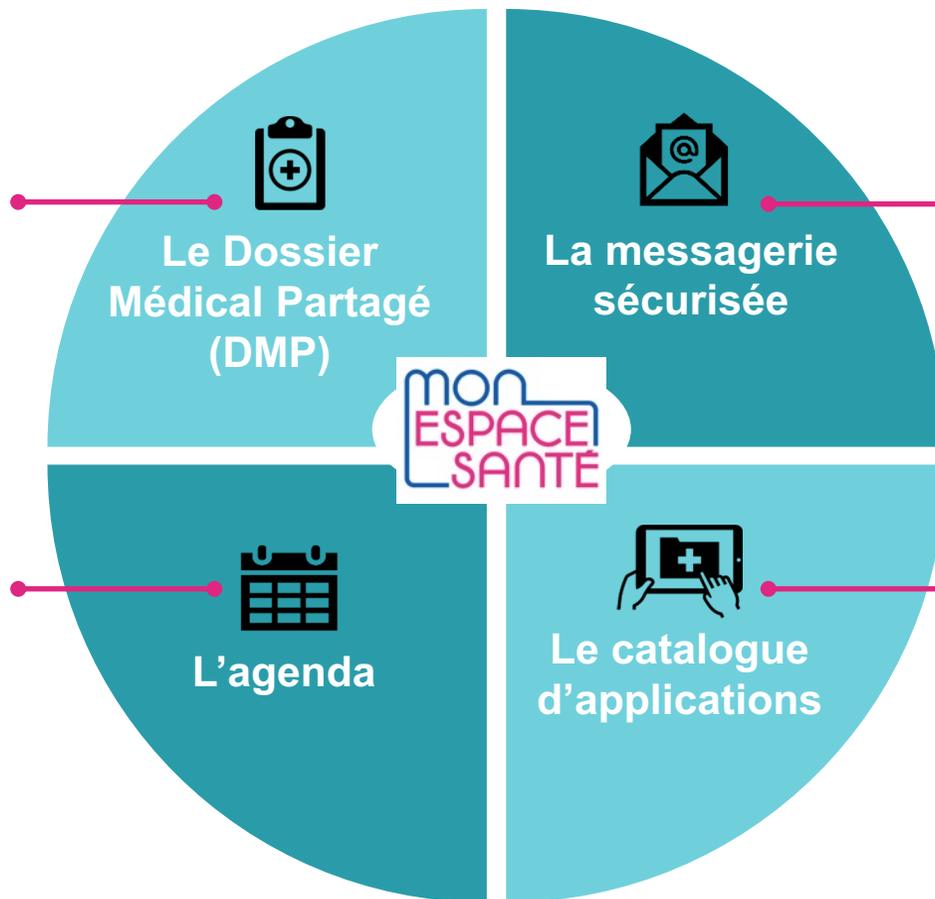
Echanges via les messageries
sécurisées de santé

Ces services et référentiels socles permettront de renforcer la **sécurité** et développer l'**interopérabilité** des systèmes d'information de santé

Mon espace santé: 4 fonctionnalités pour mieux soigner et gérer sa santé

Consultation et alimentation du Dossier Médical Partagé.

Le DMP continuera à être enrichi en documents médicaux par les professionnels de santé et les établissements et restera consultable par les acteurs de santé autorisés.



Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur, via un service de messagerie de santé sécurisée.

Agrégation des rendez-vous médicaux passés et à venir.

L'agenda permettra ainsi de recevoir des rappels personnalisés pour les vaccins et dépistages recommandés.

Accès à des applications utiles pour la santé, sélectionnées par l'Etat, compatibles avec Mon espace santé et rassemblées dans un catalogue.

S'il ne fallait retenir que 4 points de cette présentation...

- ✓ Un plan d'action dédié à la transformation numérique du **secteur social et médico-social**
- ✓ Un plan de financement historique (**programme ESMS numérique + Ségur**) dédié de 600 millions d'euros sur 5 ans pour l'appui à cette transformation numérique
- ✓ Les **ESSMS** concernés au même titre que les établissements de santé par les services numériques socles (Mon espace Santé, DMP, INS, MSSanté, *e-prescription*)
- ✓ De **nombreuses ressources** mises à disposition pour accompagner cette transformation



Questions / Réponses



02

Application concrète du Ségur pour le Médico-social



Le Ségur du Numérique et ses programmes



Le Ségur du numérique en santé va favoriser une meilleure organisation des professionnels de santé qui devront échanger et mieux coopérer au service de la santé des patients.

2 programmes spécifiques de financement pour le secteur médico-social



Financement à l'usage



Financement à l'investissement

Dispositif
SONS



03

Le programme SONS

Rappels importants

Pour être éligible au SONS

- Disposer d'un numéro **FINESS**
 - Au 03 janvier 2022 pour commander en 2022
 - Se mettre en conformité à partir de février et sur 2022 pour commander en 2023
- Activités SAAD, SSIAD, SPASAD (4100, 4300, 4400, 4605 sauf 462)
- Disposer d'un Dossier Usager Informatisé (DUI) compatible avec les fonctionnalités Ségur



4605	Etablissements et services multi-clientèles		
209	Service Polyvalent Aide et Soins A Domicile (S.P.A.S.A.D.)		S.P.A.S.A.D.
354	Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D)		S.S.I.A.D.
460	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.)		S.A.A.D
462	Lieux de vie		Lieux de vie

Focus sur le DUI

Déploiement du Dossier Usager Informatisé (DUI)

Le DUI centralise l'ensemble des informations qui concernent la personne âgée ou handicapée et son parcours de santé et de vie.

Ce dossier unique comprend un volet administratif, un volet médical et un volet lié à l'accompagnement de la personne.

Les fonctions de base d'un DUI

- Accompagnement de l'utilisateur
- Coordination des acteurs internes et externes
- Gestion de la relation usager
- Admission de l'utilisateur
- Gestion administrative
- Soins de l'utilisateur (en fonction de l'activité de l'ESMS)
- Gestion documentaire, des habilitations et suivi de l'activité



SONS, le financement à l'investissement

Dispositif SONS

SÉCUR
NUMÉRIQUE

En résumé

- Processus **individuel** pour l'ESMS
- Déployer les fonctions Ségur (DSR V1)
- **Bon de commande** Arche MC2 spécifique
- **Financement à 100% par l'Etat** et sans reste à charge pour l'ESMS
- **Financement direct de Arche MC2** par l'Agence de Services et de Paiement

Prestations SONS DSR V1

- Licence
- Maintenance corrective (6 ans max)
- Installation
- Paramétrage
- Formation



Module
Ségur

arche MC2
LE DIGITAL AU SERVICE DE LA PERSONNE

Focus sur le DSR MS1 DUI

Le DSR en détail

- Dossier de spécification au Référencement Ségur d'une solution
- Le DSR MS1 DUI s'adresse aux fournisseurs de Logiciels de gestion de Dossiers Usagers Informatisés (DUI) pour les domaines PA/PH/Domicile
- Le DSR décrit les exigences que ces logiciels ont à respecter et les modalités de référencement qui seront mises en œuvre par l'ANS.



Pour le référencement d'une solution DSR MS1 DUI par l'ANS



Arche MC2 impliqué sur le Ségur

Validation d'une phase pilote officielle PA/PH/Domicile

- ✔ Qualification de l'INS d'un patient
- ✔ Connexion Pro Santé Connect via ARCAD
- ✔ Envoi du PPS dans le Dossier Médical Partagé
- ✔ Envoi du PPS via Messagerie Sécurisée de Santé



Délégation ministérielle
au numérique en santé
DNS

AAP - Consultation DMP « AIR »

- ✔ Consultation DMP via eCPS avec les HAD de Colmar et Mulhouse.





Les échéances Arche MC2 – Ségur



Couloir Hôpital

- HAD

HAD
Réf ANS RI

02



HAD
Réf ANS DPI

05



2022

2023

2024

Phase pilote DNS

Installation module DSR V1

Commandes SSIAD EHPAD

Commandes SAAD

03



Couloir
PA / PH / Domicile

- SAAD
- SSIAD
- EHPAD

Dépôt des preuves

02

Création
candidatures DUI
Module DSR V1

05

Finalisation
candidatures DUI
Module DSR V1



06

SSIAD EHPAD
Réf ANS
DSR V1



07

SAAD
Réf ANS
DSR V1

12



04

Préparer au mieux ma commande éditeur SONS

Je me prépare pour le SONS

Informations nécessaires au bon de commande

- **Numéro de FINESS EJ**
 - Combien de FINESS EG pour l'organisme gestionnaire
 - Combien de FINESS EG éligibles
 - Combien de FINESS concernant Arche MC2
- **Version de votre DUI**



Vérifiez les activités de tous vos FINESS.
Un centre de jour (207) est éligible au SONS par exemple.

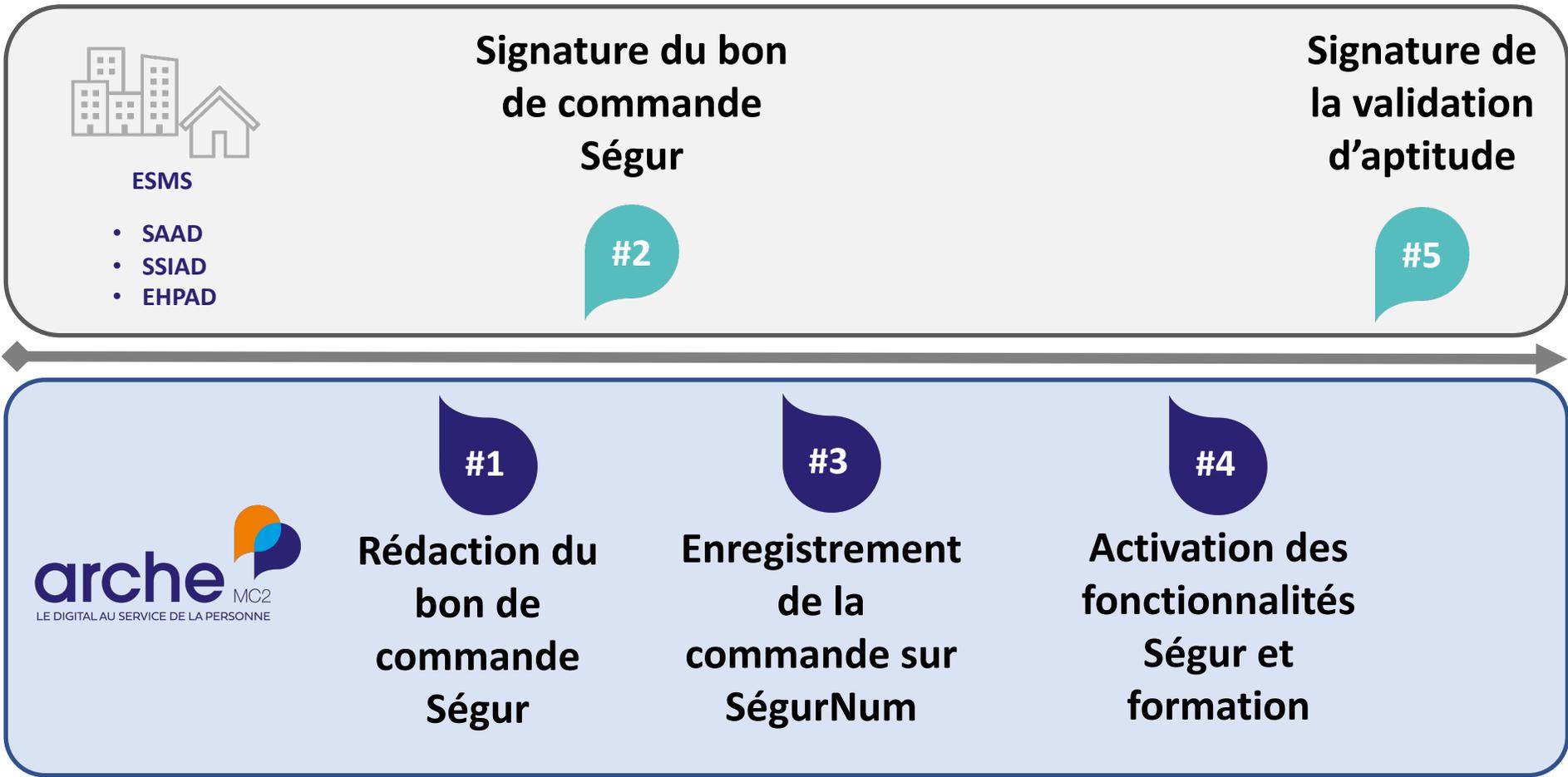


Le bon de commande **SONS**

Les principales mentions spécifiques Ségur

- Identification des **FINESS concernés**
- Dénomination et version du DUI
- Numéro unique de référencement Ségur délivré par l'ANS à Arche MC2
- Une référence à la prestation Ségur (MS1 DUI)
- Une mention de prise en charge des prestations par l'Etat

Le processus SONS en 5 étapes



Avant commande SONS

Les pré requis



Les plus ...





05

Gestion des certificats et plus ...

• Démarche relative à l'obtention des certificats auprès de l'ANS

La démarche d'obtention des certificats peut être réalisée par la structure ou déléguée à un éditeur. Cette démarche nécessite la mise en place de **prérequis et l'habilitation d'un administrateur technique (via le formulaire 413) qui procédera à l'installation du ou des certificat(s)**. Elle se déroule en 4 étapes :

Etape 1

La structure **contractualise avec l'ANS**

Le contrat avec l'ANS s'effectue en cliquant sur le lien suivant

<https://esante.gouv.fr/node/2683>

Etape 2

La structure **désigne l'administrateur technique** (dans sa structure ou délègue à son éditeur) et lui commande une carte CPx

La demande de carte à l'ANS s'effectue via le formulaire 301
<https://esante.gouv.fr/documents/301>

Etape 3

L'éditeur ou la structure **fait la demande de certificat** (à l'ANS via le formulaire 413 signé par le représentant légal de la structure cliente)

Ce formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante :
<https://esante.gouv.fr/documents/413>

Etape 4

Après validation par l'ANS du formulaire 413, l'administrateur se connecte avec sa carte sur la plateforme IGC Santé pour télécharger les certificats, qu'il peut alors installer sur l'instance logicielle dont il a la charge

La plateforme IGC Santé est à retrouver à l'adresse suivante :
<https://pfc.eservices.esante.gouv.fr/pfcng-ihm/authentication.xhtml>

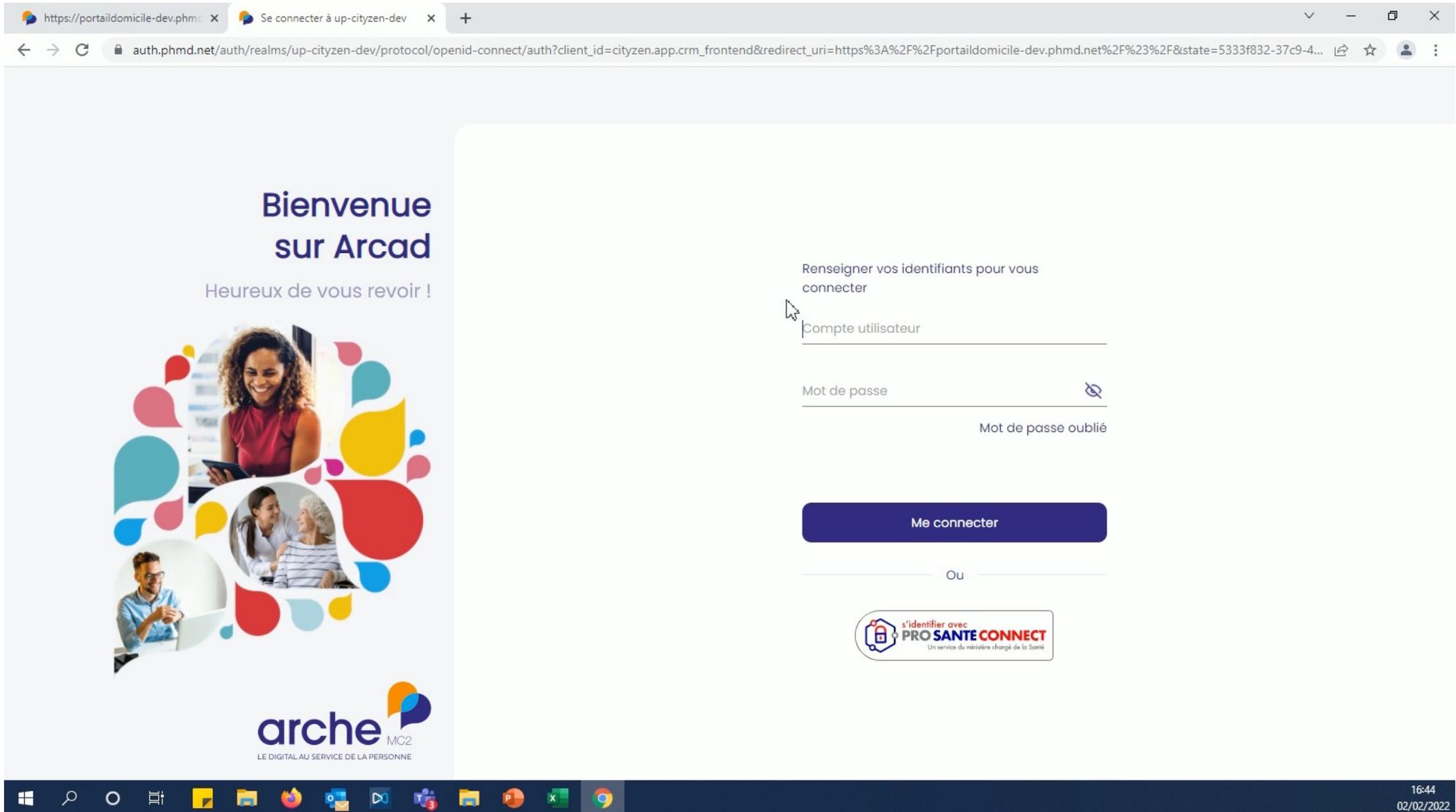


06

Démonstrations



PSC – Présentation des travaux



https://portaildomicile-dev.phmd.net/auth/realms/up-cityzen-dev/protocol/openid-connect/auth?client_id=cityzen.app.crm_frontend&redirect_uri=https%3A%2F%2Fportaildomicile-dev.phmd.net%2F%23%2F&state=5333f832-37c9-4...

Bienvenue sur Arcad

Heureux de vous revoir !

Renseigner vos identifiants pour vous connecter

Compte utilisateur

Mot de passe

Mot de passe oublié

Me connecter

Ou

s'identifier avec **PRO SANTE CONNECT**
Un service du ministère chargé de la Santé

arche MC2
LE DIGITAL AU SERVICE DE LA PERSONNE

16:44
02/02/2022



INS – Présentation des travaux

Arcad Tous les contextes MARCEL DOC0036864 Kit

Modification des données du client

ÉTAT CIVIL

Civilité: M. Masculin Féminin Personne morale

Nom de naissance: _____ Nom utilisé: _____

Prénom(s) de naissance: _____ 1er Prénom: _____ Prénom utilisé: _____

Situation familiale: -- Sélectionner

NAISSANCE

Date de naissance: JJ/MM/AAAA Date fictive Pays de naissance: -- Sélectionner

Commune de naissance: _____ Code INSEE lieu de naissance: _____ Lieu de naissance inconnu

Complément lieu de naissance: _____ Nationalité: -- Sélectionner

IDENTIFICATION

Pièce justificative de l'identité: -- Sélectionner Identité Provisoire Identité Récupérée Identité Validée Identité Qualifiée

Identité douteuse Identité fictive Identité homonyme

Matricule INS: _____ N° de sécurité sociale de l'assuré: _____ Rang de naissance: _____

Enregistrer **Annuler**



07

Questions / Réponses



08

Les documents de référence

Les références

CNSA – Instruction du 08 février 2022

https://www.cnsa.fr/documentation/chantier_document_2.pdf

ANS – Toutes les informations sur le Ségur

<https://esante.gouv.fr/segur>

Annuaire FINESS

<http://finess.sante.gouv.fr>

ANS – Vos Démarches

<https://esante.gouv.fr/vos-demarches-1>

ANS - Parcours guidé ESMS (Pour information, privilégier « Vos Démarches »)

<https://esante.gouv.fr/decouvrez-votre-parcours-guide-esms>

Exemples de quelques supports proposés par l'ANS



Téléchargez [le kit de communication INS](#)



Le **questionnaire d'autoévaluation** sanitaire, EHPAD ou ESMS PH



Les procédures de commande de **cartes CPx** et **certificats**



Une page INS dédiée par profil

Document d'aide à la réalisation de **la procédure d'auto-homologation**



Le **guide d'accompagnement** à la mise en œuvre de l'INS



La **check-list** des actions à mener par une structure



Dépliant **usagers / patients**



Dépliant INSEE



Affiches usagers / patients



Le **retour d'expérience** des structures ayant déployé l'INS



INS et identitovigilance dans **le secteur médico-social / libéral**





Merci

jerome.gresse@arche-mc2.fr

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur :

www.arche-mc2.fr

